199 (2009-2010) — N° 3

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

12 JUILLET 2010

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

faisant suite à l'arraisonnement par la marine israélienne d'une flottille transportant de l'aide humanitaire à destination de la bande de Gaza *

AMENDEMENT

proposé par

M. Miller et Consorts

* Voir Doc. **199** (2009-2010) – N[os] 1 et 2.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

faisant suite à l'arraisonnement par la marine israélienne d'une flottille transportant de l'aide humanitaire à destination de la bande de Gaza

AMENDEMENT

Le Parlement wallon,

Vu l'embargo imposé par les Gouvernements israélien et égyptien sur la bande de Gaza depuis janvier 2008;

Vu le manuel de San Remo sur le droit international applicable aux conflits armés sur mer, adopté le 12 juin 1994;

Vu son article 67 stipulant que les navires de commerce battant pavillon neutre ne doivent pas être attaqués sauf si l'on peut raisonnablement croire qu'ils transportent de la contrebande ou qu'ils violent un blocus, et si, après sommation préalable, ils refusent clairement et intentionnellement de stopper ou s'opposent clairement et intentionnellement à toute visite, perquisition ou capture;

Vu l'article 102 du même manuel stipulant que la mise en place d'un blocus est interdite s'il a pour unique objectif d'affamer la population civile ou de lui interdire l'accès aux autres biens essentiels à sa survie; ou si les dommages causés à la population civile sont, ou si on peut prévoir qu'ils seront, excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu;

Vu son article 103 stipulant que si la population civile du territoire soumis au blocus est insuffisamment approvisionnée en nourriture et autres biens nécessaires à sa survie, la partie imposant le blocus doit permettre le libre passage des vivres et autres fournitures essentielles, sous réserve que la partie imposant le blocus ait le droit de prescrire les conditions techniques de l'autorisation de passage, y compris la perquisition et que la distribution de ces approvisionnements soit placée sous le contrôle local d'une Puissance protectrice ou d'une organisation humanitaire offrant des garanties d'impartialité, telle que le Comité international de la Croix-Rouge;

Vu l'article 104 stipulant que le belligérant imposant le blocus doit permettre le passage de fournitures médicales pour la population civile et pour les militaires blessés ou malades, sous réserve de son droit de prescrire les conditions techniques de l'autorisation de passage, y compris la perquisition;

Vu que le Gouvernement israélien achemine, en dépit du blocus, de l'aide humanitaire à destination des habitants de la bande de Gaza;

Vu l'initiative humanitaire « flottille de la liberté » d'acheminer par bateau plus de 10.000 tonnes d'aide humanitaire à destination de la population palestinienne de la bande de Gaza;

Vu l'absence de menace militaire liée à la livraison de matériel humanitaire et les pertes de vies humaines occasionnées en violation du droit international;

Vu l'indignation de l'opinion publique internationale suscitée par une telle violence;

Vu la présence de ressortissants belges;

Considérant la résolution 1860 (2009) du Conseil de Sécurité de l'ONU qui demande que l'aide humanitaire soit fournie et distribuée sans entrave à Gaza;

Vu la déclaration du Président du Conseil européen du 1er juin 2010 ([1]) sur l'opération israélienne contre la flottille par laquelle il exprime son émoi suite aux conséquences de l'attaque de la flottille, regrette la perte de vies, présente ses condoléances aux familles des victimes, condamne l'usage de la violence, demande une enquête immédiate, complète et impartiale, demande des solutions durables pour Gaza, qualifie le blocus d'inacceptable et contre-productif et, enfin, souligne l'objectif d'arriver à une paix au Moyen-Orient;

([1]) *« Remarks by Herman Van Rompuy, President of the European Council, at the EU-Russia Summit on the Israeli military operation against the Flotilla :*
First of all, I would like to express my shock and grave concern by the tragic events that took place yesterday, with the so called « Freedom flotilla » sailing to Gaza.
The ensuing loss of life is inexplicable, I would like to extend my sincere condolences to the families of the victims.
Today we have a joint statement by High Representative Ashton and Foreign Minister Lavrov. I lend my full support behind these statements also on behalf of the EU, we regret the loss of life, condemn the use of violence, and demand an immediate, full, and impartial investigation.
I follow the development of the situation with great attention. Above all, I appeal for a durable solution to be found to the situation of Gaza. I would also like to recall yesterday's statement, and point ou that the continued policy of closure is unacceptable and conterproductive.
Finally, I would like to underline that peace in the Middle East must remain our ultimate goal.
It is of particular importance, although the situation is more tense, that recently launched proximity talks continue. »

Vu la résolution A/HRC/RES/14/1 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU du 2 juin 2010 suivant laquelle « Le Conseil "condamne dans les terme les plus vifs" l'attaque inacceptable lancée par les forces israéliennes contre la flottille d'aide humanitaire et déplore les pertes en vies humaines. Il exige qu'Israël libère immédiatement tous les hommes détenus, restitue le matériel et facilite leur retour dans leurs pays dans des conditions de sécurité. Il engage en outre Israël à lever sans délai le siège imposé à Gaza et à garantir la fourniture sans entraves d'aide humanitaire à la bande de Gaza occupée. »;

Vu la déclaration du premier ministre, Yves Leterme, au nom du Gouvernement fédéral, le 4 juin 2010 dans laquelle il précise que :

– « le Ministre des Affaires étrangères Steven Vanackere a, dans une première réaction le 31 mai, exprimé son indignation à l'égard de l'opération militaire israélienne et de la manifestation disproportionnée de la force. Il a demandé le même jour des explications à l'ambassadeur d'Israël à Bruxelles. Il a plaidé dès le début pour une enquête indépendante des faits;
– le Ministre des Affaires étrangères a immédiatement exprimé son soutien pour une convocation du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne et a donné instruction à notre ambassadeur de faire insérer la proposition d'une enquête indépendante des faits dans la déclaration de la Haute Représentante pour la politique extérieure et de sécurité, Madame Ashton, au nom de l'Union européenne;
– la Belgique s'associe à la déclaration du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui demande une enquête rapide, impartiale, crédible et transparente selon les normes internationales;
– Enfin, la Belgique a, dans sa déclaration nationale à l'occasion du vote au sujet de l'action d'Israël au Conseil des Droits de l'Homme à Genève, clairement exprimé son soutien à une enquête internationale et a ajouté que l'enquête elle-même était plus importante qu'une longue discussion sur ses modalités. La Belgique regrette qu'il n'ait pas été possible de trouver un consensus à ce sujet ni au sein du Conseil des Droits de l'Homme ni entre membres de l'UE au sein de ce Conseil. Malgré nos efforts diplomatiques pour arriver à un accord afin d'accroître l'impact de la demande d'enquête, la Belgique s'est vue contrainte à l'abstention avec la plupart des autres membres de l'Union européenne ».

Vu les conclusions du Conseil européen sur Gaza du 14 juin 2012 ([2]) dans lesquelles :

– l'Union européenne regrette profondément les pertes humaines durant l'opération militaire israélienne dans les eaux internationales contre la flottille, condamne l'utilisation de la violence et insiste sur la nécessité d'une enquête immédiate, complète et impartiale sur les circonstances entourant cet événement;
– l'Union européenne rappelle que la situation dans Gaza reste insoutenable, la politique de blocus inacceptable et politiquement contre-productive. Elle appelle également à un changement de politique visant à mener à une solution durable à Gaza. Conformément à la résolution 1860 du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union européenne réitère son appel à une réouverture des frontières tout en affirmant la légitimité d'Israël de pouvoir assurer la sécurité de ses citoyens. Elle demande également un arrêt total de la violence et de l'acheminement d'armes dans Gaza;
– Le Conseil déplore les tirs de roquettes contre Israël et demande la libération immédiate du soldat israélien kidnappé, Guilat Shalit. Il exige également que le Hamas cesse d'interférer et laisse agir, sans condition, la Croix-Rouge, les ONG et les agences des Nations Unies à Gaza;
– L'Union européenne y rappelle l'accord de 2005 visant à la reconstruction de Gaza et à son développement économique;
– Elle rappelle enfin la reprise des négociations et la réconciliation des Palestiniens derrière le Président Mahmoud Abbas.

([2]) *« EU Council Conclusions on Gaza :*

1. The EU deeply regrets the loss th life during the Israeli military operation in international waters against the Flotilla sailing to Gaza and condemns the use of violence. The Council believes that an immediate, full and impartial inquiry into these events and the circumstances surrounding them is essential. To command the confidence of the international community this should include credible international participation.

2. The situation in Gaza remains unsustainable. The continued policy of closure is unacceptable and politically counterproductive. The EU calls for an urgent and fundamental change of policy leading to a durable solution to the situation in Gaza. In line with UNSC Resolution 1860, the EU reiterates its call for an immediate, sustained and unconditional opening of crossings for the flow of humanitarian aid, commercial goods and persons to and from Gaza inclusing goods from the West Bank. The Council calls for a solution that addresses Israel's legitimate securiity concerns including a complete stop to all violence and arms smuggling into Gaza.

3. The Council deplores the continuing acts of rocket fire. All those responsible must take immediate and concrete steps to cease and prevent such violence. The Council calls on those holding the abducted Israeli soldier Gilad Shalit to release him without delay. Hamas must also unconditionally allow ICRC access and end its interference with the operations of NGOs and UN agencies in Gaza.

4. The EU stands ready to contribute to the implementation of a mechanism based on the 2005 Agreement on Movement and Access that would permit the reconstruction of Gaza and the revival of its economy. To this end, full and regular access via land crossings, and possibly by sea, on the basis of a list of prohibited goods, should be the prime aim, while at the same time providing strict control over the destination of imported merchandise. To achieve progress on the ground, the High Representative will continue to engage wiwth the Government of Israel, the Palestinian Authority, Quartet members and other appropriate parties a a matter of urgency and present EU options with a view to the next Foreign Affairs Council.

5. The Council recalls its conclusions of December 2009. The EU stresses the paramount importance that the proximity talks continue with a view to the resumption of direct negociations which sould lead to a settlement negotiated between the parties within 24 months. All efforts to achieve Palestinian reconciliation behind President Mahmoud Abbas must be accelerated. The Council acknowledges Egyptian efforts in this respect. ».

Considérant la poursuite de la dégradation de la situation humanitaire dans laquelle se trouve la population de Gaza suite au blocus;

Considérant les rapports émis, notamment par Amnesty Belgique Francophone du 27 mai 2010, dénonçant la menace que présente le Hamas pour la population palestinienne;

Déplorant la réaction disproportionnée de l'armée israélienne lors de son intervention du 1er juin;

Considérant le risque potentiel de contagion du conflit et les possibles conséquences sur le plan géostratégique et diplomatique au Proche et Moyen-Orient;

Désireux d'éviter toute communautarisation du conflit israélo-palestinien en Communauté française et appelant l'ensemble des forces démocratiques et citoyennes à se mobiliser en faveur de la paix;

Condamnant l'importation du conflit dans les rues de Bruxelles et l'incitation à la haine, notamment en arborant lors de manifestations des drapeaux du Hamas et du Hezbollah, en scandant des slogans tels que « Hamas, Djihad, Hezbollah » ou en associant l'étoile de David à la croix gammée;

Demande au Gouvernement wallon d'intercéder auprès du Gouvernement fédéral afin :

– de plaider, conformément à la position européenne, pour la réouverture immédiate et inconditionnelle de tous les points de passage vers Gaza tant pour l'aide humanitaire et les échanges commerciaux que pour les personnes, en tenant compte des exigences légitimes de sécurité de l'État d'Israël;

– de plaider pour qu'il soit procédé à une enquête prompte, impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales, conformément à la déclaration adoptée le 1er juin 2010 à l'unanimité par les 15 membres du Conseil de Sécurité de l'ONU;

– de demander à l'EU de continuer à œuvrer pour une paix durable entre Israéliens et Palestiniens en réaffirmant le principe de deux peuples, deux États.

R. Miller

G. Mouyard

S. de Coster-Bauchau